Association La Tablée des joueurs
707, Ancien chemin d'Avignon
84250 LE THOR
SIRET 805 290 913 00013

Compte rendu de la réunion du bureau du 11 novembre 2014

Présents:

- Pascal Thiebaut, président
- Aymeric Toulza Leroy, vice-président
- Alexandre Sarrazin, trésorier

Le 11 novembre 2014 à 10h, les membres du bureau de l'association « la tablée des joueurs » se sont réunis, sur l'ordre du jour suivant :

Ordres du jour:
1- Modification du Règlement Intérieur
2- Modification des Formulaires d'inscription
3- Bilan des contacts avec d'autres association de la région
4- Proposition de tarif associatif

Le président donne alors les informations présentes à l'ordre du jour.

1/<u>Modification du Règlement Intérieur:</u>

Les modifications concerne trois points: l'âge maximum d'accompagnement des mineurs, les sanctions en cas de tapage et de non-respect du voisinage, l'alcool et la drogue dans les locaux.

a) l'âge maximum d'accompagnement des mineurs

Concernant ce point, il a été fixé dans l'article 1 du règlement intérieur que *" Les enfants mineurs doivent être accompagné par un adulte ou un parent jusqu'à 13 ans inclus."* Les mineurs de 14 à 17 ans inclus seront sous la responsabilité de l'association et du tuteur. Les mineurs de moins de 14 ans seront sous la responsabilité de l'accompagnateur.

b) les sanctions en cas de tapage et de non-respect du voisinage

Pour le cas des nuisances sonores, en dehors des locaux, il nous a été demandé de respecter le voisinage, surtout en soirée. L'ensemble du bureau a donc établit des sanctions, dans l'article 4, pour les contrevenant: *" Par respect pour le voisinage, il est demandé d'éviter de faire du bruit à l'extérieur des locaux, sachant que le tapage est condamné par la loi. Le contrevenant se verra l'objet des sanctions ci dessous:*
- 1ère fois: rappel à l'ordre et avertissement
- 2ème fois: exclusion de la soirée
- 3ème fois: exclusion des locaux définitive"
Il est conseillé à chaque membre de se montrer civilisé et responsable.

c) l'alcool et la drogue dans les locaux

Sur la question de la présence d'alcool ou de substances illicites dans l'enceinte des locaux, le bureau a fixé, dans l'article 4, la règle suivante: *"Il est interdit de consommer de l'alcool ou de la drogue dans l'enceinte des locaux. Il est également interdit d'arriver en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiant."*

Ces modifications ont été soumises au vote du bureau et accepté à l'unanimité.
3 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Le règlement intérieur est par conséquent mis à jours.

2/Modification des Formulaires d'inscription:

Suite au modifications du règlement intérieur concernant les mineurs, et concernant la suggestion du droit à l'image, les fiches d'inscriptions ont été modifiée et mises à jours.
3 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

3/Bilan des contacts avec d'autres association de la région:

Les dernières conventions nous ont permis de prendre contact avec plusieurs associations de la régions:

- La Guilde des Joueurs, association de Gardanne
- Le Troll Fringant, association d'Aix-en-Provence
- Ludik Attitude, association d'Aubagne
- GRAAL, GRoupement Azuréen des Associations Ludiques
- Renainssance, association de Marseille

4/Proposition de tarif associatif:

Le bureau a reçu la suggestion de mettre en place un tarif réduit pour les membres d'autres association avec qui nous pourrions développer un partenariat. L'idée a été trouvé intéressante mais fera l'objet d'une discussion ultérieur avec l'ensemble du bureau.

La réunion s'est terminée à 11h45

Le Président Le Vice Président Le Trésorier Le secrétaire